

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/060-1

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Philippe GERBAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Nombre de votants : 71

Vote(s) pour : 71

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/21
Accusé réception le	19/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/060-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128108-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/21
Accusé réception le	19/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/060-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128108-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021

N°CT2021.4/060-1

OBJET : **Affaires générales** - Modification du règlement intérieur du conseil de territoire.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

VU la loi n°2021-639 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le règlement intérieur du conseil de territoire de Grand Paris Sud Est Avenir et notamment l'article 4 ;

CONSIDERANT que face aux enjeux de continuité institutionnelle nés de la crise de la Covid-19, la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, reprenant les termes des ordonnances du printemps 2020 et modifiée par la loi n°2021-689 du 31 mai 2021, a prévu la possibilité de « réunir l'organe délibérant en tout lieu, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances » ;

CONSIDERANT que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) s'est saisi de cette possibilité en organisant, à plusieurs reprises, son conseil de territoire à la Maison du Handball de Créteil ;

CONSIDERANT que ce dispositif dérogatoire est arrivé à échéance le 30 septembre 2021 et que les règles de droit commun, en particulier l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'appliquent désormais de nouveau ; que celles-ci imposent à l'organe délibérant de se réunir « au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres » ; qu'en application de ces dispositions, le règlement intérieur prévoit que « le

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/21
Accusé réception le	19/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/060-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128108-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

conseil de territoire se réunit en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, Place Salvador Allende à Créteil (94000). Le conseil de territoire pourra se réunir dans tout autre lieu si les circonstances, notamment sanitaires, l'exigent » ;

CONSIDERANT que compte tenu de ces différents éléments, il importe aujourd'hui de prévoir de façon pérenne l'alternative pour le conseil de se réunir en d'autres lieux ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de modifier l'article 4 du règlement intérieur du conseil de territoire de GPSEA et d'ajouter à la mention de la salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil celle de l'auditorium de la Maison du Handball de Créteil sis 1, rue Daniel Costantini – 94000 Créteil, ainsi que celle de la Boîte à Clous, sise rue des Herbages de Sèze – 94450 Limeil-Brevannes, comme lieux possibles de réunion ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 OCTOBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE **MODIFIE** l'article 4 du règlement intérieur du conseil de territoire de GPSEA comme suit : « *Le conseil de territoire se réunit en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, Place Salvador Allende à Créteil (94000). Le conseil de territoire pourra se réunir à l'auditorium de la Maison du handball de Créteil sis 1 rue Daniel Costantini, à Créteil (94000) ainsi qu'à la Boîte à Clous sis rue des Herbages de Sèze à Limeil-Brevannes (94450), et dans tout autre lieu si les circonstances, notamment sanitaires, l'exigent* ».

UNIQUE :

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/21
Accusé réception le	19/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/060-1
Identifiant télértransmission	094-200058006-20211013-lmc128108-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/10/21
Accusé réception le	19/10/21
Numéro de l'acte	CT2021.4/060-1
Identifiant télétransmission	094-200058006-20211013-lmc128108-DE-1-1